



Mandataire social - salarié - Article 81 A CGI

Par **PH1L1PP3**, le **21/01/2013 à 16:30**

Bonjour, rnJ'envisage de m'installer en tant qu'ingénieur conseil, donc créer ma « petite entreprise ». Je suis et resterais résident Français, mes revenus proviendront à 100% des USA. J'exercerais mon activité en dehors de l'UE, principalement Off-shore, dans le domaine pétrolier. Je réaliserai un « bénéfice » d'environ 170 000€/an, pour plus de 183 jours à l'étranger. rnMa question est : Quelle forme juridique, afin d'être salarié de l'entreprise et de bénéficier de l'article 81 A du CGI, tout en ayant un lien de subordination juridique à l'égard de la société ? rnCf. BOI 5B 15-06 « ..., le cumul n'est autorisé que si le contrat de travail correspond à un emploi effectif, caractérisé par l'exercice, dans un lien de subordination juridique à l'égard de la société, ... » rnMerci par avance de votre aide précieuse. rnPhilippe